

peu partout dans Blind River et Elliot Lake. Le nombre de crimes et de meurtres monta en flèche.

Je me souviens que le chef de police avait avoué à mon père qu'il avait vraiment peur de faire ses rondes le vendredi ou le samedi soir. Le prix des aliments et des loyers grimpa également. Le président du Conseil privé (M. MacEachen) se souviendra qu'au moment de la construction du pipe-line en Alaska, le revenu réel des habitants du voisinage accusa une chute, étant donné les prix exigés par les individus sans scrupules accourus pour rançonner la population.

Autre question non moins importante, les revendications territoriales des autochtones. Cette question traîne depuis tellement longtemps qu'elle est presque devenue une partie de notre histoire, une sorte de tragédie. Je conseillerais au ministre de ne pas commencer la construction du pipe-line du moins pas avant d'avoir conclu une entente de principe avec les autochtones. Je ne prétends pas qu'il suffira de quelques mois pour régler toutes ces revendications territoriales, mais je pense qu'il faudrait se mettre d'accord avant que le premier bulldozer n'entre en scène même si, à ce qu'on me dit, il y en a déjà beaucoup dans la région. J'estime que ce problème est crucial à l'heure actuelle.

Nous savons tous comment nos ancêtres ont traité les indigènes de cette partie du Canada. Ils leur ont volé leur terre, s'y sont établis, s'en sont attribués les titres avant que les indigènes ne s'en rendent compte. Voilà pourquoi les autochtones des Territoires du Nord-ouest ne toléreront pas ce genre d'intrusion, pas plus que les villes champignons qui surgiront durant la construction du pipe-line, si bien que dans 10 ou 15 ans, ils n'auront plus pratiquement de terres. Il ne faudrait pas oublier cela.

Une autre chose dont nous devons nous assurer, c'est qu'une bonne partie des emplois qui seront créés pour la construction de ce pipe-line iront à des gens de ces régions. Je ne veux nullement dire qu'il sera possible de recruter au Yukon, dans les Territoires du Nord-ouest, dans le nord de la Colombie-Britannique ou même dans le nord de l'Alberta tous les spécialistes dont on aura besoin, mais on devrait instituer des programmes de formation en cours d'emploi, non pas dans six mois ni dans un an, mais dès maintenant. Il devrait s'agir de programmes de formation en cours d'emploi, de nature tant théorique que pratique, qui permettraient aux autochtones d'avoir vraiment de bonnes chances de se qualifier pour obtenir les emplois qui seront offerts au cours de la réalisation de ce gigantesque projet. Ce n'est qu'en agissant de la sorte que nous pourrions éviter de faire naître les mêmes sentiments de rancœur et de haine, et les mêmes mésestimes auxquels a donné lieu la réalisation de beaucoup d'autres projets dans l'histoire de notre pays, notamment le chemin de fer du CP, le développement d'Elliot Lake et ainsi de suite.

Je vous signale qu'il est 5 heures, monsieur l'Orateur. Je continuerai après l'heure de souper.

Code criminel

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Français]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre! En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront débattues ce soir au moment de l'ajournement: l'honorable député de Saskatoon-Biggar (M. Hnatyshyn)—Les affaires urbaines—La répartition par les députés de fonds de la SCHL; l'honorable député de Brandon-Souris (M. Dinsdale)—Les Postes—Proposition de report de la hausse de tarifs jusqu'après la présentation de la loi; l'honorable député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes)—Les finances—Demande de garantie contre le préjudice aux exportations d'acier canadien vers les États-Unis à la suite du système de déclenchement des prix.

● (1702)

[Traduction]

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir les bills publics, les bills privés et les avis de motion.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

[Traduction]

L'Orateur suppléant (M. Ethier): L'article n° 2, inscrit au nom du député de Matane (M. De Bané), est-il reporté du consentement unanime?

Des voix: D'accord.

[Français]

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil Privé): Je demande le consentement unanime de la Chambre pour que nous passions à l'étude du bill C-224. [Traduction]

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Les députés ont entendu la proposition du secrétaire parlementaire. Y a-t-il consentement unanime pour reporter tous les bills qui précèdent le bill C-224?

Des voix: D'accord.

* * *

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE CONCERNANT LE RAPT D'ENFANTS

M. W. Kenneth Robinson (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Tous les partis étaient d'accord pour renvoyer le sujet d'un bill ayant trait au rapt d'enfants au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales au cours de la deuxième session de la trentième législature. Je propose donc, appuyé par le député d'Edmonton-Centre (M. Paproski):

Que le sujet du bill C-221 de la deuxième session de la trentième législature, tendant à modifier le Code criminel (rapt d'enfant), inscrit au nom du député de Surrey-White Rock (M. Friesen) et renvoyé au cours de la deuxième session au